

erh. 4.4.69
 la.

LE CHEF

DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES TRANSPORTS
 ET COMMUNICATIONS ET DE L'ÉNERGIE

Berne, le 1^{er} mars 1969

en	RV						
Date	8.4						
Vise							
EPD		8 AVR 1969					
Ref. p.B. M. 21, F. 2, 3.							

Monsieur Willy Spühler
 Conseiller fédéral
 Chef du Département politique
 3003 B e r n e

Monsieur le Conseiller fédéral,

Prochainement le gouvernement français - m'a-t-on dit - nous aborderait pour discuter des problèmes des zones franches dont l'existence serait contraire au Traité de Rome, en vue de rédiger cette convention pour l'harmoniser aux engagements des membres de la CEE. La France, dans l'hypothèse que se réalise cette démarche, étant pour une fois demanderesse, je vous suggère de grouper, en vue des pourparlers qui résulteront de cette démarche, tous les problèmes en suspens dans nos relations avec notre voisine de l'ouest. Me viennent à l'esprit les questions suivantes:

1. Connexion des routes nationales suisses avec les autoroutes françaises.
2. Limitation des constructions sur sol français par suite de la construction de la 2^{ème} piste de l'aéroport de Cointrin.
3. Possibilité pour Swissair d'ouvrir une ligne Lyon-Genève.
4. Pourparlers franco-suisse concernant la modification du plan de masse de l'aéroport de Bâle-Mulhouse nécessaire pour la prolongation indispensable des pistes.

Pourparlers franco-suisse concernant la situation juridique des commerces annexés à l'aéroport de Bâle-Mulhouse et situés dans le secteur français.

5. Trains TEE/CFF reliant la Suisse à Paris et que la SNCF voudrait supprimer.



6. Amélioration de l'exploitation du chemin de fer Chamonix-Martigny.
7. Passage en Suisse du gazoduc prévu entre les Pays-Bas et l'Italie.
8. Rectification de la frontière franco-suisse sur le Doubs (Canton de Berne): M. le Prof. Bindschedler, Président de la Délégation suisse pour l'aménagement du Doubs, est au courant.
9. Demandes du Canton de Bâle-Campagne concernant des prélèvements d'eau opérés dans le Lörzbach: le Service juridique du DPF dirige l'affaire.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef
du Département fédéral
des transports et communications et de l'énergie


(Bonvin)